

RECRUTE

UN AGENT ESPACES VERTS (H/F) – SECTEUR 4

Type de recrutement :	Fonctionnaire ou, à défaut, CDD d'une durée d'1 an puis possibilité nomination fonctionnaire.
Cadre d'emplois :	Adjoint technique (catégorie C)
Régime de temps de travail :	Temps complet
Date limite de candidature :	4 mai 2025
Date prévue de recrutement :	Dès que possible

CONTEXTE

➤ Notre structure, nos valeurs

Chez nous, Communauté de communes, notre cœur de métier c'est la valorisation de notre territoire, du patrimoine de nos communes. Nos missions sont diverses : entretien des communes (bâtiments, jardins, espaces publics) et accompagnement technique dans leurs projets de développement (voirie, assainissement, urbanisme, culture, petite enfance, tourisme, économie, et bien d'autres encore !).

Notre sens au travail : agir pour l'intérêt général, se rendre utile au quotidien pour les communes et leurs habitants.

Devenez acteur de notre engagement pour un service public de proximité, incarnant ainsi nos valeurs de solidarité, de développement durable du territoire et d'amélioration quotidienne du cadre de vie de nos concitoyens.

➤ Votre service

Le service espaces verts du secteur 4 intervient pour le compte et sur le territoire des 2 communes du secteur (Terranjou et Bellevigne-en-Layon). Le service est composé de 8 agents. A titre d'information, le secteur 4 compte près d'une trentaine d'agents tous services techniques confondus (espaces verts, proximité, bâtiments et voirie).

Vous intervenez sur le domaine public : parcs et jardins, espaces naturels, espaces verts associés aux bâtiments et espaces publics.

MISSIONS

Sous l'encadrement de votre chef d'équipe, et suivant les besoins des communes, vous réalisez les missions suivantes :

- **Espaces verts :**

- Entretien courant des espaces verts :
 - o tonte (pelouses et prairies),
 - o taille, élagage, abattage, broyage,
 - o bêchage, arrosage, paillage, plantation,
 - o débroussaillage, désherbage, balayage, etc.
- Création et entretien de massifs floraux (vivaces, arbustes, etc.).
- Entretien de terrains de sports, de cimetières, d'aires de jeux.
- Entretien de machines, outils, véhicules, locaux.

- **Activités ponctuelles :**

- Renfort auprès d'autres services du secteur lors d'événements exceptionnels (manifestations festives, viabilité hivernale, illuminations de Noël, etc.).

CONDITIONS D'EXERCICE

- **Lieu d'exercice** : Thouarcé (centre technique).
- **Temps de travail** : 37h30 annuel, avec alternance entre une période « estivale » et une période « hivernale » :
 - « hivernale » (d'octobre à février) : régime de 35h, avec horaires de 8h30 à 16h30 ;
 - « estivale » : régime de 39h, avec horaires de 7h30 à 16h30.
- **Contraintes d'exercice** : travail en extérieur (aléas climatiques), manutention et port de charges fréquents, positions courbées et penchées prolongées.
- **Interlocuteurs** : élus, usagers, entreprises, etc.
- **Engins & équipements utilisés** : équipements manuels (tondeuse, taille-haie, débroussailluse, souffleuse, tronçonneuse etc.) et possiblement engins (tondeuse autoportée, mini-pelle, camion, etc.).

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

- **Rémunération** : statutaire (grille de la fonction publique) + SFT (si enfants à charge) + primes :
 - Mensuelle : IFSE (suivant la technicité du poste et l'expérience).
 - Annuelles et sous conditions : CIA (suivant la manière de servir).
- **Avantages** :
 - RTT : 15 jours par an (en plus des 25 jours de congés annuels), compte épargne temps (CET).
 - Comité d'entreprise (prestations consultables sur cnas.fr).
 - Prévoyance (maintien de salaire en cas d'arrêt) : contrat employeur avec prise en charge partielle par la collectivité.
 - Prime mobilité durable (si covoiturage ou vélo – sous conditions).
 - EPI : fournis
- **Perspectives d'évolutions** :
 - Sur le poste : accès à des formations de perfectionnement (catalogue consultable sur cnfpt.fr).
 - Dans notre structure : mutation en interne dans un autre service et/ou dans un autre secteur (4 autres secteurs au sein de la CCLLA).
 - Préparation aux concours de la fonction publique territoriale.

PROFIL ET QUALIFICATIONS

- Idéalement, BEP/CAP ou BAC Pro en espaces verts ou équivalent. A défaut, expérience souhaitée dans le domaine.
- Permis de conduire B obligatoire.
- Seraient un + : permis BE (remorque), permis C (poids-lourds), CACES R482 A (minipelle), voire R486 B (nacelles).

Connaissances :

- Connaissance des végétaux (annuelles, bisannuelles, vivaces, arbres et arbustes).
- Techniques de taille des végétaux (plantes, arbustes, haies, etc.).
- Serait un + : connaissances en matière de gestion différenciée.

Savoir-faire :

- Rigueur (respect des consignes, travail appliqué).
- Sens de l'organisation et des responsabilités (préparation de ses chantiers et outils, réactivité face aux demandes, etc.).
- Sensibilité esthétique dans les compositions végétales et les rendus paysagers.
- Entretien du petit matériel, notamment à moteur (graissage, affûtage, etc.).

Savoir-être :

- Capacité à travailler en autonomie et, principalement, en équipe.
- Esprit d'initiative, savoir rendre compte (alerter, informer, etc.).
- Sens du service public, exemplarité (travail sur la voie publique, diplomatie avec les usagers).

CANDIDATURE

Votre candidature comprend : CV + lettre de motivation + copie de votre dernier arrêté (pour les fonctionnaires).

Elle est à adresser :

- ✓ Soit par mail : rh-recrutement@loirelayonaubance.fr (pièces en format PDF).
- ✓ Soit par courrier : M. le Président de la communauté de communes Loire Layon Aubance – 1 Rue Adrien Meslier – CS 80083 – 49170 St-Georges-sur-Loire

Processus du recrutement :

1. Vous nous adressez votre candidature.
2. Notre chargé(e) de recrutement vous contactera à la fin de l'appel à candidatures (si votre candidature est présélectionnée).
3. Entretien avec le jury prévu **le mercredi 14 mai 2025, après-midi.**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements sur le poste : M. Sala, responsable secteur 4, 02.41.54.59.77

Renseignements administratifs : Mme Guilon, service RH recrutement, 02.41.54.59.93

En savoir davantage sur notre collectivité ? Consultez notre dernier [rapport d'activité](#) (loire-layon-aubance.fr, rubrique Collectivité).

Travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.

